



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 35578

Texte de la question

M. René-Paul Victoria appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les difficultés rencontrées actuellement par le chantier de transfert des eaux d'est en ouest, suite à une rupture géologique dans le creusement d'une des deux galeries de Mafate. Ce chantier, d'importance européenne et conduit sous la maîtrise d'ouvrage du département, est l'un des plus importants de ces dix dernières années dans l'île de la Réunion, et sa réalisation permettra, à terme, d'irriguer des milliers d'hectares dans la partie ouest de l'île, qui souffre d'une sécheresse chronique, et également d'offrir aux communes de Saint-Paul, du Port et de La Possession une plus grande sécurité pour leurs réserves d'eau potable. Pour leur part, les exploitants agricoles et les industriels de la filière canne-sucre soulignent tous la nécessité impérieuse de cet équipement structurant pour garantir l'avenir de la filière par une production annuelle et régulière de plus de deux millions de tonnes de cannes. Selon les résultats d'une expertise menée récemment à la demande de l'État, les surcoûts engendrés par la contrainte géologique, qui a bloqué sous la montagne un tunnelier, seraient de l'ordre de 150 millions d'euros. Il souhaite savoir dans quelle mesure le Gouvernement pourrait solliciter auprès des instances communautaires les crédits complémentaires à ceux que l'État et le département de la Réunion entendent mobiliser en vue de l'achèvement de ce chantier de grande utilité publique.

Texte de la réponse

L'importance de mener à terme le chantier de transfert des eaux sur l'île de la Réunion est indéniable. La réalisation du projet permettra, notamment, de conforter la culture de la canne et de compléter l'alimentation en eau des communes. C'est la raison pour laquelle ce projet est financé par les fonds européens dans le cadre du DOCUP, en cofinancement avec le département et l'État. En raison des difficultés techniques survenues en octobre 2002, le département, maître d'ouvrage, a commandé une expertise pour savoir s'il fallait poursuivre les travaux et de quelle manière procéder. Le rapport remis à la fin de l'année 2003 conclut à l'utilité d'achever le projet et donne une estimation du surcoût engendré par le retard. A la suite de la remise du rapport, des réunions de travail se sont tenues avec les services de la Commission, réunions au cours desquelles les autorités françaises ont exprimé le souhait que les fonds communautaires continuent à participer au financement du projet au-delà de l'actuel DOCUP. Lors des récentes réunions qui se sont tenues à Saint-Denis sur la mise en oeuvre des financements communautaires (comité de suivi du DOCUP), les représentants de la Commission ont reconnu la nature particulière du projet et son importance pour la Réunion et ont envisagé que les fonds communautaires puissent, exceptionnellement et sous certaines conditions, continuer à apporter une partie des financements lors de la prochaine période de programmation. Le ministère en charge de l'agriculture veillera à ce que cette proposition se confirme.

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35578

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 mars 2004, page 1940

Réponse publiée le : 6 juillet 2004, page 5090